



Commissariat au lobbying

Avis de mise en œuvre n° 8 de la Loi sur le lobbying

Le système d'enregistrement des lobbyistes

Date: 1 février 2009

Contexte

Le Système d'enregistrement des lobbyistes (SEL) a été conçu au milieu des années 1990. C'était alors une application informatique à la fine pointe de la technologie, conçue pour traiter un petit volume de transactions avec une interface administrative réduite au minimum. Au cours des années, le système a subi un certain nombre de transformations. Toutefois, l'ampleur des modifications touchant les exigences d'enregistrement des lobbyistes apportées par la *Loi sur le lobbying* a nécessité des modifications au système tellement importantes qu'il n'était plus possible d'utiliser la même infrastructure de base.

Nouveau module d'enregistrement

Le module d'enregistrement du système a subi une refonte complète pour le rendre plus intuitif et pour rendre possible la saisie partielle des informations exigées jusqu'à ce que les réponses à toutes les questions aient été données. La présentation de ce module a été complètement revue en y joignant des instructions plus claires destinées aux utilisateurs et en améliorant le passage d'une section à la suivante. Afin d'éviter aux nouveaux utilisateurs de faire des erreurs, des éléments de vérification logique des réponses y ont été ajoutés.

Système amélioré de recherche

Un moteur de recherche plus performant a été élaboré pour le nouveau système. Des nouveaux outils de rapport ont été créés afin de permettre aux utilisateurs de générer des rapports comprenant des données plus précises et plus complètes.

Tableaux de bord des demandeurs et des représentants

Certains demandeurs, en particulier les grands cabinets conseils et les associations, doivent gérer de nombreux enregistrements, parfois même plusieurs centaines. Les commentaires provenant des utilisateurs de la version précédente du SEL ont révélé que ceux-ci auraient souhaité l'ajout d'une interface de gestion des enregistrements. La refonte du SEL, ainsi que la mise au point d'une nouvelle infrastructure de système, ont permis au CAL de concevoir une telle interface, appelée tableau de bord, devant permettre aux demandeurs et à leurs représentants de gérer leur portefeuille d'enregistrements. Grâce à ce tableau de bord, les utilisateurs peuvent créer, modifier, copier, corriger, trier et contrôler leurs enregistrements de façon plus efficace.

Liens antérieurs

L'un des aspects du système qui préoccupait le public était l'absence de liens logiques entre les enregistrements affichés lors de la consultation des enregistrements figurant au Registre. Il pouvait s'avérer parfois difficile pour les utilisateurs d'essayer de comprendre les relations entre les lobbyistes et leurs clients. Pour afficher le contenu du Registre de façon plus transparente, le SEL amélioré offre une nouvelle façon de présenter les données afin de faire apparaître les liens entre les diverses versions d'un enregistrement donné, ce qui permet d'avoir une vision plus claire des activités de lobbying dans le temps.

Systeme intégré de messages

Afin d'améliorer le flux d'information entre les demandeurs et le CAL, le nouveau SEL comprend une interface intégrée d'échange de messages qui permet au personnel d'enregistrement du CAL et aux demandeurs de suivre plus aisément l'information contenue dans les enregistrements, tout en facilitant la transmission des corrections que le CAL a demandé d'apporter aux déclarations. Cette nouvelle fonction devrait faciliter le processus d'approbation des enregistrements et réduire les temps de traitement.

Module du journal des communications

La *Loi sur le lobbying* impose aux lobbyistes de produire des déclarations mensuelles divulquant leurs communications orales et organisées avec des titulaires de charge publique désignée (TCPD), ce qui peut être réalisé grâce au module des communications du SEL. Le nouveau système leur permet de déclarer leurs communications sous forme d'ébauches et de finaliser leurs entrées par la suite. Les lobbyistes et leurs représentants peuvent ainsi gérer la divulgation de leurs communications au moyen du tableau de bord, leur permettant ainsi de contrôler l'état de leurs déclarations en temps réel.

Le nouveau système, en plus d'assurer une souplesse additionnelle aux lobbyistes et à leurs représentants, offre aux utilisateurs le choix entre la publication immédiate de leur déclaration mensuelle des communications et la publication de celle-ci à la date d'échéance du mois. Des règles logiques ont été intégrées à ce module afin de réduire la possibilité d'erreurs et de différences entre les données saisies dans le journal des communications et les enregistrements sous-jacents.

